



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

Affaire 12-090626
Commission Communale des Impôts Directs (CCID) -
Désignation de la liste des contribuables

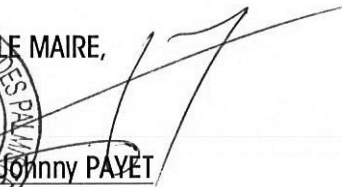
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **03 juin 2026** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **27**

Absents : 00

Procurations : 02

Total des votes : 29

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 JUIN
2026

L'an deux mille vingt-six le NEUF JUIN à DIX-HUIT HEURES ET TROIS MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des-Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS :

PAYET Johnny Maire
FAUSTIN Jean Yves 1^{er} adjoint
IGOUFE Sabine 2^{ème} adjointe
DAMOUR Jean Claude 3^{ème} adjoint
THIBURCE Héliette 4^{ème} adjointe
RIVIERE Alain 5^{ème} adjoint
DALLEAU Gina 6^{ème} adjointe
PAYET Mickael 7^{ème} adjoint
MOGALIA Mélissa 8^{ème} adjointe
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale
JULIE Willy Conseiller Municipal
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale
FOSSY Bernard Conseiller Municipal
LAURET Blandine Conseillère Municipale
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal
PARIEL Myriam Conseillère Municipale
DIJOUX François Conseiller Municipal
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale
ARZAL Sophie Conseillère Municipale
JISTA Elian Conseiller Municipal
ROCHETAING Roseline Conseillère Municipale
AZOR Frédéric Conseiller Municipal
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

ABSENT(S) :

PROCURATION(S) : ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à BOYER Annie Claude – MAURER Mhedi Conseiller Municipal à PAYET Johnny

Publicité faite le 15/06/2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20260609-DCM12-090626-DE
Date de télétransmission : 12/06/2026
Date de réception préfecture : 12/06/2026

Affaire 12-090626

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) - Désignation de la liste des contribuables

Le Maire rappelle que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

À l'issue des élections municipales, les CCID doivent être renouvelées intégralement. En ce sens, la commune de La Plaine-des-Palmistes a été sollicitée par la direction régionale des finances publiques pour procéder à la désignation des commissaires. Pour ce faire, le Maire rappelle le rôle et les modalités de composition de la CCID.

a) Rôle de la CCID

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale pour :

- ✓ dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- ✓ participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- ✓ Participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- ✓ formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

Afin de mettre à jour les bases d'imposition des taxes locales, les services fiscaux opèrent un suivi permanent des changements relatifs aux propriétés non bâties et propriétés bâties de chaque commune qu'il s'agisse des constructions nouvelles, des démolitions, des additions de construction, des changements d'affectation, voire des rénovations conséquentes. Ce suivi est matérialisé sur les « listes 41 » qui recensent toutes les modifications depuis la tenue de la dernière réunion. Ces « listes 41 » sont mises à disposition de la commune une fois par an sur le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou, à défaut, envoyées sur support papier.

L'administration fiscale peut participer à la réunion de la CCID, mais cela n'est ni obligatoire, ni systématique. La fréquence de participation de l'administration fiscale à la CCID de chaque commune est déterminée en fonction des enjeux locaux.

b) Conditions de nomination

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires est de 8. Pour pouvoir siéger, les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Depuis 2020 :

- Simplification : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.
- Condition relative à l'inscription aux rôles : à compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI, ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- ✓ qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- ✓ ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers. Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

c) Désignation des commissaires

Les 8 commissaires et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional des finances publiques (DRFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées à la rubrique « composition de la commission communale des impôts directs », dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit aussi comporter 32 noms :

- ✓ 16 noms pour les commissaires titulaires
- ✓ 16 noms pour les commissaires suppléants

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des Conseils municipaux. À défaut de proposition, les commissaires sont nommés d'office par le DRFiP, un mois après la mise en demeure de délibérer adressée au Conseil municipal. Si la liste fournie par la collectivité est incomplète ou contient des personnes ne remplissant pas les conditions pour être désignées commissaires, le DR/DFiP peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office.

En cas de décès, démission ou révocation de trois au moins des membres titulaires de la commission, il est procédé à de nouvelles nominations en vue de les remplacer. Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil municipal.

Le Maire invite le Conseil municipal de procéder à la désignation des 32 contribuables selon la proposition ci-jointe (annexe 1).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **PROCEDE** à la désignation des 32 contribuables selon la liste proposée,
- **AUTORISE**, le Maire, ou en son absence, l'élu délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET

Commune de	LA PLAINE DES PALMISTES
-------------------	-------------------------

Par délibération n° en date du , le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différents taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1 M.	METRO	LUDOVIC	14/06/1987	26, rue des Fuchsias- 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF
2 M.	GIGANT	BRICE	08/07/1982	21, rue des Fuchsias-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE
3 M.	FAUSTIN	FRANCOIS EMMANUEL	30/12/1963	23, rue Bras patience- 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF
4 M.	LEFLEM VIRGINIE	BERNARD	01/01/1968	37, rue des Fuchsias-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF
5 M.	CAZETTE	ROLAND FRANCOIS DANIEL	29/10/1957	86, rue Robert Bertin-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF
6 MME	ROBERT	MARIE ANDREE	26/09/1970	75, rue du Père Coupy-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE
7 MME	LARAVINE	MARIE MARIELLE	16/02/1971	12, rue Bras Patience-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF
8 M.	ROBERT	RYAN	25/12/1995	63, rue Marie Emilienne Maillot-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE
9 M.	VELIA	Jérémi André	14/04/1967	23, rue des Songes-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF
10 M.	GUITON	JEAN FABRICE	14/08/1986	14, rue Bras Patience-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE
11 MME	PARIEL	MYRIAM	29/01/1968	21, rue Emile Ritou-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF

Civilité	Nom		Prénom	Date de naissance	Adresse		Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
12	M.	PAYET	MICKAËL	27/10/1978	53, rue des Eucalyptus-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
13	MME	ALBUFFY	SONIA	29/12/1972	9, impasse des Caféiers-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE	
14	MME	CANDASSAMY	EMILIE MARIE	02/09/1987	2, rue des Cyprès-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE	
15	MME	SAVIGNY	BEATRICE EMMANUELLE	02/03/1984	1, rue Marc Henri Pinot-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
16	M.	BOYER	DENIS JEAN STEPHANE	27/02/1982	4 Rue des ramparts 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
17	MME	GRONDIN	JESSICA	19/09/1979	3, impasse des Ficus-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE	
18	M.	CARCANY	JONATHAN	24/06/1988	87, rue Eugène Rochetaing-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
19	MME	GAZE	MARIE MADELEINE	11/08/1959	19, rue des Hortensias-97431 LA PLAINE DES PALMISTES		
20	MME	ROBERT	MARIE NICOLE GRAZIELLA	27/02/1973	11, ruelle Carcany-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
21	M.	GRONDIN	JEAN-FRANCOIS	16/10/1965	80, rue Dureau-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
22	M.	GUERIN	JACQUES	09/11/1956	138, rue Henri Pignolet-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
23	MME	GRONDIN	ISABELLE	20/04/1973	3, allée des Corbeilles D'Or-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
24	M.	AKOONE	MOHAMED ZOUBER	07/04/1967	14, rue des Capuchines-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
25	M.	FRUTEAU DE LACLOS	SERGE	07/02/1964	7, rue Jean Thevenin- 97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF / CFE	
26	MME	LAURET	MARIE ROSE BLANDINE	31/08/1960	19, rue Emile Ritou-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
27	MME	PLANTE	ELODIE BRENDA	06/06/1987	33, rue des Fuchsias-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
28	M.	DAMOUR	JEAN CLAUDE	01/04/1972	22, rue du Père Coupy-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
29	M.	ACQUIER	CHRISTOPHE	28/08/1974	53, rue Dureau-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
30	MME	DALLEAU	GINA	06/08/1964	53, rue Luc Boyer-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
31	M.	RIVIERE	ALAIN	05/02/1966	16, impasse des Hybiscus-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	TF	
32	MME	THIBURCE	MARIE HELIETTE	26/05/1962	1, rue Marie Emilienne Maillot-97431 LA PLAINE DES PALMISTES	INCONNUE	

Nom		Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	DELATTRE	MICHEL	Michel.DELATTRE@plaine-des-palmistes.fr	0692 35 09 64
	ROBERT	BERNADETTE	bernadette.robert@plaine-des-palmistes.fr	0262 51 49 10